

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 novembre 2016 à 20 h 30

Date de la convocation : 10 novembre 2016

Présents : Annick BONNIEZ, Marlène DUMOULIN, Alexia ROSSET, Florent CARRET, Hervé FERROUD-PLATTET, Stéphane MASSON, Franck ORSOLA, Ghislain REGAIRAZ, Jacques REY, Sylvain TRAVERS

Excusé : néant

Secrétaire de séance : Jacques REY

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

- Logements : loyer, caution, autorisation de signature des baux
- Prise de compétence pour l'instruction de documents d'urbanisme
- Risques statutaires : adhésion au contrat de groupe du CDG
- Subventions au CCAS et à l'APE des Bauges Devant
- Dossier de la piste forestière
- Renouvellement de la DSP du Multiservices
- Décision budgétaire modificative DM1

Questions diverses

Annick fait part au Conseil de la démission d'Alain MASSEROT, en raison de son manque de disponibilité. La décision prend effet à la date de son courrier du 13 novembre.

Le quorum de 6 est inchangé et le Conseil désignera rapidement un autre délégué titulaire au SIVU.

Logements communaux

Le préavis de l'appartement de la Maison Faune Flore (d'ores et déjà libéré) court jusqu'à fin décembre ; celui du studio de "la cure" se termine mi-février.

Pour le renouvellement des baux, le Conseil adopte à l'unanimité les points suivants :

- appartement : loyer = 600 €, pas d'avance de charge, caution 1 mois
- studio : loyer = 350 €, charges mensuelles = 50 €, caution 1 mois
- autorisations de signature données au Maire pour les 2 contrats

Prise de compétence pour l'instruction de documents d'urbanisme :

Une des conséquences de la fusion avec l'agglomération Chambéry Métropole est le désengagement de l'Etat de l'instruction gratuite de tous les documents d'urbanisme pour le compte des communes rurales dotées de Carte Communale.

En attendant l'application du futur PLUi, l'instruction par la nouvelle Intercommunalité sera facturée à l'acte et assortie d'un forfait, ce qui représenterait un montant important.

Afin de limiter ce coût, la Commune a la possibilité de délibérer pour instruire en interne les documents les plus simples.

Le Conseil délibère pour que le Maire puisse instruire les documents d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2018.

Risques statutaires

Lors du Conseil du 7 / 4 / 16, la Commune avait délibéré sur son rattachement à la procédure initiée par le Centre de Gestion, de consultation sur un contrat de groupe couvrant les risques statutaires.

Le CDG a ainsi sélectionné comme partenaire unique SOFAXIS-CNP et propose aux collectivités de se rattacher à ce choix. L'économie devrait être substantielle.

Le Conseil accepte par délibération la proposition de contracter avec ce prestataire.

Subventions

- la subvention d'équilibre nécessaire au CCAS pour 2016 est inférieure à la prévision budgétaire. Le Conseil choisit de ne verser que la somme de 800 €.
- l'APE des Bauges Devant a financé le cadeau de départ en retraite de l'institutrice, très longtemps en poste à l'école communale. Une participation spécifique de la Commune avait été décidée. Le Conseil délibère de verser une contribution de 200 € à l'APE sous forme de subvention.

Piste forestière

Le 22 septembre, l'ONF avait présenté un projet de desserte au Conseil, qui avait choisi de différer le dépôt de dossier à la commission de juin 2017 (voir CR du 22 / 9). Le Conseil désirait préalablement rencontrer l'Association des Agriculteurs du Parc d'une part, envisager les possibilités concrètes de financement d'autre part.

Contactés depuis, les alpagistes sont intéressés à disposer d'une alternative à l'actuelle piste d'Arclusaz mais il serait nécessaire de modifier le tracé proposé.

Le projet initial a cependant été présenté à la session de l'automne et accepté.

Le Conseil maintient sa position initiale et délibère pour ne pas donner suite à cette réponse favorable et pour repousser la demande à une date ultérieure de son choix afin d'élargir le champ des utilisateurs potentiels.

Renouvellement de la DSP

La Délégation de Service Public du Multiservices expire le 31 / 5 / 2017.

Au vu du rapport préparatoire préparé par l'ASADAC, le Conseil choisit de reconduire le même type de bail (DSP) et de relancer une procédure d'appel à candidatures pour le choix du nouveau délégataire. La durée de la future convention reste à fixer.

Le Conseil délibère aussi sur les conditions de constitution de la Commission de DSP qui émettra un avis sur les offres de candidature : le Maire (membre de droit), 3 titulaires et 3 suppléants désignés par scrutin au plus fort reste.

La commission Vie Locale se réunira pour actualiser le cahier des charges.

Décisions Modificatives

Une DM votée à l'unanimité prend en compte les remboursements et encaissements de caution des 2 logements, un complément de 120 € pour le FPIC et la réaffectation de sommes prévues pour l'amortissement de la subvention à la Régie (poteau d'incendie).

Questions diverses

Consultation de 4 entreprises de charpente pour les travaux de recouverture du toit de la mairie. Retour des propositions de devis au 30 novembre 2016.

Travaux terminés pour le cheminement d'accès au groupe scolaire.

La séance est levée à 23 h 30.